

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'INDRE

Délibération N°31_24/10/2023
COMMUNE DE TRANZAULT

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 10 présents : 08 pouvoirs : 02 votants : 10 pour : 10 contre : 00 abstention : 00 Date de convocation 20 octobre 2023 Date d'affichage 20 octobre 2023	L'an deux mil vingt trois et le vingt quatre octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRANZAULT s'est réuni à la salle polyvalente sous la présidence de Monsieur Philippe VIAUD. Présents : Philippe VIAUD, Chantal HIBERT, Damien FRADET, Guy BRULON, Richard GABILLAT, Eloïse PLANTUREUX, Julie CHONE et Eric DESMET Absents : Arlette LIMOUSIN a donné pouvoirs à Julie CHONE Françoise FERRANDON a donné pouvoirs à Richard GABILLAT Secrétaire de séance : Chantal HIBERT
--	---

OBJET : Village d'Avenir – Candidature au dispositif

Délibération N°31_24/10/2023

Dans le cadre de son action en faveur des communes rurales engagée depuis 2017 et après les programmes « action cœur de ville » et « petites villes de demain », le gouvernement poursuit sa politique d'accompagnement des collectivités avec la mise en œuvre d'un nouveau programme d'ingénierie à destination des communes rurales dénommé « Villages d'Avenir ».

Ce programme a pour objectif, grâce au recrutement par l'État de deux chefs de projet compétents pour l'ensemble des villages d'avenir du département, d'offrir un accompagnement en ingénierie pour aider les Communes ou groupements de Communes sélectionnées à concevoir puis porter leurs projets.

Le préfet de l'Indre, par sa lettre-circulaire du mois de septembre 2023, propose aux Communes de moins de 3 500 habitants de faire acte de candidature pour bénéficier de ce programme qui sera opérationnel dès le début de l'année 2024.

En ce sens, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a déposé une candidature groupée avec les Communes de FOUGEROLLES, MERS-SUR-INDRE et MONTIPOURET concernant la réhabilitation de l'ensemble des bâtiments dit « Grand Maison » qui pourrait regrouper, la création d'un logement et d'un lieu de convivialité (*tiers lieu, commerce rural, ...*) en répondant à la sobriété énergétique et l'adaptation aux effets du changement climatique. L'étude de faisabilité pourra être commandée en 2024 avec un calendrier de travaux programmé sur 2024-2025.

Le Conseil municipal à l'unanimité,

* **ACCEPTE** d'inscrire la candidature de la Commune dans ce dispositif.

Le Maire


Philippe VIAUD


La Secrétaire de séance


Chantal HIBERT